

DEPARTEMENT DU LOT**COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY**
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**Arrêté n°89**
portant permission de voirie et interdiction de stationnement

Le Maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande en date du 19 septembre 2025, formulée par la SCP HENGY-JEAN-DAUBERCIES pour installer trois algecos sur la place des Micocouliers, afin de disposer de locaux pendant les travaux au cabinet médical, sis 171 rue de Cénevières - 46260 LIMOGNE-EN-QUERCY,

Considérant la demande d'interdiction de stationnement;

ARRETE

Article 1 : A compter du samedi 3 janvier 2026 et jusqu'au vendredi 3 avril 2026, le stationnement est interdit sur les neuf emplacements situés devant le cabinet médical, place des Micocouliers - 46260 LIMOGNE-EN-QUERCY. Ces emplacements devant être occupés par trois algecos, de 15m² chacun, ils doivent rester libre de toute occupation.

Article 2: Le stationnement sera interdit, sous peine d'enlèvement des véhicules considérés gênants, aux dates et lieux susmentionnés.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sera mise en place par le pétitionnaire. La SCP HENGY-JEAN-DAUBERCIES veillera à préserver les droits des tiers. Elle sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 4 : Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation. Toute dégradation éventuelle est à la charge de la SCP HENGY-JEAN-DAUBERCIES. La chaussée sera remise en parfait état.

Article 5 : Le Maire et Le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY, le 31/12/2025.

Notifié le 31/12/2025

Publié le 31/12/2025

Le Maire,

Jean-Claude MALETTE.

